



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 8 JANVIER 2018, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

ABSENCE : Pierre Levasseur, siège no 3

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

08.01.18.001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir ajouté les points à varia :

- Demande de commandite fête de St-Hilaire
- Résolution pour appuyer la demande d'aide financière à la municipalité de La Guadeloupe pour les pompiers
- Condition des routes et signalisation

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

08.01.18.002

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE ET DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017;

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la session ordinaire du Conseil et de la session extraordinaire du 4 décembre 2017, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

08.01.18.003

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 3 252,85 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

08.01.18.004

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité fasse un don de 20 \$ à l'Accueil Grossesse, la Fibrose kystique Canada, la Fondation canadienne du rein, la Fondation des aveugles du QC, La Société d'arthrite, Leucan, la Société canadienne de la sclérose en plaques, la Fondation des maladies du cœur de le l'ACV et un don de 40 \$ à la Fondation du CHU Ste-Justine et un don de 50 \$ pour l'album de finissants de la polyvalente Bélanger.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

1. Calcul de la facture de la police
2. Communiqué de presse Bassins versants milieux humides
3. Déclaration s'engager pour développer les économies de la forêt
4. Lettre pour vente pour taxes 2018
5. St-Hilaire des loges annule le rassemblement
6. Carrefour action municipale et famille

08.01.18.005

RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE FAIRE CORRIGER LA ROUTE À L'ENTRÉE DU CAMPING;

Attendu que des travaux ont été effectués sur la rue Principale à St-Hilaire-de-Dorset par le ministère des Transports;

Attendu qu'une demande a été faite par téléphone et par courriel à monsieur Richard Giguère pour que ces travaux soient corrigés;

Attendu que le ministère nous confirme que les travaux n'ont pas été acceptés tels que réalisés mais qu'avec la venue de l'hiver, aucune intervention ne peut être faite sur le bitume à basse température et que les travaux pourront être réalisés à la fin de la période de dégel;



N° de résolution
ou annotation

08.01.18.006

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une lettre soit envoyée au ministère des Transports avec copie au député monsieur Paul Busque pour s'assurer que ces travaux soient placés à l'ordre du jour des travaux qui doivent être faits **dès que possible au printemps 2018.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LA CONCIERGERIE 2018

Attendu que le conseil est satisfait du travail effectué par madame Solange Breton;

Attendu que madame Breton accepte de remplir les tâches élaborées au contrat;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on reconduise le contrat de service de conciergerie de Solange Breton pour 2018 au prix forfaitaire de 3 840 \$. Le contrat sera en vigueur du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2019.

Pour éviter un conflit d'intérêts, le conseiller Michel Breton ayant divulgué la nature de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

ADOPTÉE

08.01.18.007

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES RÈGLEMENTS 222-2018 ET 223-2018

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2017;

Attendu qu'à cette occasion, ces projets de règlement ont été présentés aux membres du conseil municipal;

Attendu que le maire, monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Attendu qu'au plus tard deux (2) jours avant la séance, toute personne pouvait obtenir copie de projets de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité et qu'au début de la présente séance, des copies des projets de règlements ont été mises à la disposition du public;

En conséquence, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte les règlements 222-2018 et 223-2018 établissant les codes d'éthiques des élus et des employés municipaux. Lesdits règlements sont actuellement déposés aux archives de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset et sur le site Internet.

Conformément aux exigences de la loi sur l'éthique et la déontologie, les élus font le serment de respecter ce nouveau règlement.

ADOPTÉE

08.01.18.008

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE ÉVALUATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL SUITE AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT

Attendu que suite aux travaux effectués à l'édifice municipal, le conseil désire faire ajuster le montant d'assurance;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte l'offre de la firme Évalu-Tech de St-Georges pour l'évaluation de l'édifice municipal pour un montant de 650 \$ plus taxes et que la D.G. soit autorisée à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

08.01.18.009

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) POUR LE FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES .

Attendu que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

Attendu que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

Attendu que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;



N° de résolution
ou annotation

08.01.18.010

Il est proposé par Jasmin Létourneau

- d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;
- de demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;
- de transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION D'APPUI À LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) POUR DEMANDER AU GOUVERNEMENT UN FINANCEMENT ADÉQUAT POUR PERMETTRE AUX MRC DE COMPLÉTER L'IDENTIFICATION DES MILIEUX HUMIDES .

Attendu que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

Attendu que la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

Attendu que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Attendu que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Attendu que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

Attendu que l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

Attendu qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

Attendu que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Attendu que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents

- de demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
- de demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
- de demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- de demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;
- de demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

08.01.18.011

RÉSOLUTION POUR OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA FABRIQUE NOTRE-DAME-DES-AMÉRIQUES POUR LA FÊTE DE ST-HILAIRE

Il est proposé par Marcel Élément que l'on fasse une commandite de 100 \$ à la Fabrique Notre-Dame des Amériques pour aider à payer le goûter qui sera servi à l'église pour la fête de St-Hilaire le 13 janvier 2018.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

08.01.18.012

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER NOTRE ACCORD AU PROJET D'ACHAT DU LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE ET L'EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE

Attendu «l'Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services» signée entre les municipalités participantes dont la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset fait partie de cette entente

Attendu les orientations ministérielles et les objectifs du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie adopté par la MRC Beauce-Sartigan en 2016

Attendu le projet présenté par la municipalité de La Guadeloupe «Mise en commun 2018-2019, priorité à la prévention» prévoyant l'achat du logiciel Première ligne et l'embauche d'un préventionniste

Attendu l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le projet présenté et de désigner la municipalité de La Guadeloupe responsable du projet «Mise en commun 2018-2019, priorité à la prévention».

ADOPTÉE


08.01.18.013

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant que la séance soit levée. Il est 22h30.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, , atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.